

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 13 JANVIER 2014 À 19H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers Lucien Boily, Jocelyn Fradette, Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur le conseiller Gilles Girard.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Guy Simard, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19h00 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 508-25-2013 – ZONAGE AGRICOLE – 001-01-2014
3000, ROUTE DU LAC EST

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2013, la résolution 508-25-2013, afin d'appuyer auprès de la C.P.T.A.Q la demande formulée par le Groupe Coderr pour l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, une partie des lots 2 910 650, 2 910 652, 2 910 667, 2 910 669, 2 910 693, 2 910 700 et 2 910 701, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-Est, située au 3000, route du Lac Est;

CONSIDÉRANT QU'une vérification supplémentaire effectuée par le service d'urbanisme a permis de découvrir que cette demande inclut également le lot 2 910 692;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier la résolution 508-25-2013 pour que la C.P.T.A.Q puisse poursuivre l'étude de la demande;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"de modifier la résolution 508-25-2013, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2013, en ajoutant, dans le premier « CONSIDÉRANT » le numéro de lot « 2 910 692 » à la suite du numéro « 2 910 669 »."

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**002-01-2014**

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.


greffier


maire